

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2009

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE DU 3 DÉCEMBRE 2009**

Le 3 décembre 2009 à 10 heures, sur convocation du secrétaire du comité de bassin, les membres du comité de bassin se sont réunis à la Maison de la chimie à Paris. Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance. L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2009**
- 2 - De Paris au Havre, la place du fleuve Seine – Projet Grumbach**
- 3 - Comparatif des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des programmes de mesures en Europe**
- 4 - Centenaire de la crue 1910**
- 5 - Restitution du Conseil scientifique relative à l'évaluation de la demande de recherche en relation avec le programme PIREN Seine**
- 6 - Impact du programme de mesures sur le prix de l'eau**

Etaient présents ou représentés :

En qualité de représentant des collectivités territoriales

M.	SANTINI	Président du comité de bassin
M.	ABEL	
M.	ANGERS	
M.	BEL	
Mme	BLONDEL	
M.	BRIGAND	
M.	CHANDELIER	
M.	CORITON	

M. COUALLIER
M GAUDOT
M. GIROD
M. HALBECQ
M. HENNON
M. JEGO
M. JOURDAIN
M. JUILLET
M. LARANGOT
M. LAURENT
M. LEGAULT
M. LEHO
M. MAGALHAES
M. MASSÉ
M. MERVILLE
M. OUZOULIAS
M. PELTIER
M. PERREUX
M. PERROT
M. POPELIN
Mme PRETOT
Mme RICHARD
Mme ROBILLARD
M. SEIMBILLE
M. SOUDANT
M. THOURY
M. VAMPOUILLE

En qualité de représentant des usagers

M. ALBANEL
M. BARBAY
M. BARON
M. BERGER
M. BERTOLO
M. de BRUYN
M. CABBILLARD
M. CHASSAING
M. CLAUDE
M. COLLIN
M. COLSON
M. DAUGER
M. DESLANDES
M. DESMONTS
M. DUBUS
M. DUQUENOY
Mme GAILLARD
M. GALLEY
Mme GARY
Mme GENESTIER
M. GILLET
M. GIRARDOT
M. GRANJON
M. HENRIOT
Mme HUCK
M. JOLY
M. LANDAIS

M. LAPOINTE
M. LECUSSAN
M. LE GAC
M. LEMAILLIER
M. LEPELLEUX
M. LETURCQ
M. LEYDIER
M. MALO
M. MINARD
M. NOTAT
M. OLIVIER
M. PAUL
M. PEYRELADE
Mme SAA
M. SARTEAU
M. SERVAIN
M. SIBILLE
M. THIOLLAY
Mme VOISIN
Mme WILHELEM
M. YON
M. ZAMORANO

En qualité de représentant de l'Etat

L'ingénieur régional des affaires sanitaires chargé du bassin hydrographique Seine-Normandie
Le directeur régional de l'équipement d'Ile-de-France
Le directeur régional de l'environnement de Basse-Normandie
Le directeur régional de l'environnement du Centre
Le directeur régional de l'environnement de Champagne-Ardenne
Le directeur régional de l'environnement de Haute-Normandie
Le directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France
Le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France
Le receveur général des finances – Trésorier-payeur-général de la région Ile-de-France
L'ingénieur général chargé du bassin Seine-Normandie auprès du ministre de l'Agriculture
Le directeur général délégué du BRGM
Le directeur général du CEMAGREF
Le préfet de la région Centre, préfet du Loiret
Le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados
Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
La directrice régionale par intérim des affaires sanitaires et sociales de la région Ile-de France
Le directeur général de Voies navigables de France
Le directeur régional de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France

Assistaient également :

M.	ADNOT	au titre de la DIREN Ile-de-France
Mme	ALFONSI	au titre de la DIREN Ile-de-France
M.	CHEVASSUS-au-LOUIS	Président du conseil scientifique
M.	DAVY	représentant des agences de l'eau au Conseil européen
Mme	DESARNAUD	au titre de la DIREN Ile-de-France
Mme	LABARRE	au titre du SIARCE (91)
Mme	MERCADIER	au titre de la Lyonnaise des eaux
M.	RIZZOLI	au titre des Grands lacs de Seine
M.	SACHON	au titre du conseil scientifique
M.	THEPOT	au titre de la DGS Grands lacs de Seine

Assistaient au titre de l'agence :

M.	FRADIN, directeur général	Mme	FEUILLETTE
Mme	BAUDON	M.	FILALI
M.	BORIES	Mme	JOUAS-GUY
M.	BRICHARD	Mme	KHAROUBI
Mme	BRISOT	Mme	LABRUNE
Mme	CAUGANT	M.	MARET
M.	CAUSSIN	Mme	MARIOTTE
Mme	CHARPENTIER	Mme	MERCIER
Mme	CHAUFFREY	M.	MERLET
Mme	CLAIRAZ	M.	PAUTHE
M.	DARTOUT	M.	PEREIRA-RAMOS
Mme	DECKER	M.	PINÇONNET
M.	DECROIX	Mme	ROMANO
M.	DUGELAY	M.	TRAVERT
M.	ESCAFFRE	M.	SICARD

Mme DESPOUYS assurait le secrétariat

Etaient absents excusés sans être représentés :

Mme GAUTHIER
M. BAZIN
M. BOURILLON
M. CHAPUIS-ROUX
M. COSTARD
M. DESCHAMPS
M. FRARD
M. LARMANOU
M. LEGALLAND

M. SANTINI, en sa qualité de président du comité de bassin, constate que le quorum est atteint. Le comité de bassin peut donc valablement délibérer. Il ouvre la séance à 10 heures en remerciant les membres du comité de bassin de leur présence à cette réunion.

Il déclare :

*"Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mes chers collègues,*

Je vous souhaite à tous la bienvenue dans cette Maison de la chimie qui accueille à nouveau nos travaux.

Je salue tout d'abord la présence de M. GRUMBACH, Architecte sélectionné sur le projet du Grand Paris qui nous exposera sa vision de Paris au Havre centrée sur la Seine et de M. DAVY qui vous donnera quelques points de comparaison entre les SDAGE et les programmes de mesures (PDM) en Europe.

Après ces vœux de bienvenue, je vous annonce que les réunions du comité de bassin 2010 auront lieu :

- *le jeudi 1^{er} juillet à 10 heures*
- *le jeudi 30 septembre à 10 heures*
- *le jeudi 2 décembre à 10 heures.*

J'en reviens maintenant à l'ordre du jour de notre réunion encore chargé et je vous propose d'y venir sans plus attendre.

Après l'approbation du procès-verbal de la réunion du 29 octobre, je vous propose donc de bénéficier de la présence de M. GRUMBACH, pour qu'il nous parle de ce que pourrait être la place de la Seine au centre de l'axe Paris-le Havre. Notre collègue Yves JEGO, Président fondateur de l'association "la Seine en partage", a bien voulu apporter ensuite sa contribution au débat.

Puis nous poursuivrons l'ordre du jour par la comparaison des plans de gestion, en Europe, c'est-à-dire les SDAGE, et les PDM.

Ensuite nous parlerons de l'évolution de la situation, un siècle après la crue de 1910. C'est Louis HUBERT qui fera la présentation et notre collègue Pascal POPELIN, Président des Grands Lacs de Seine, complétera cette intervention.

Au 5^{ème} point, nous examinerons la restitution de l'avis du conseil scientifique concernant l'évaluation du PIREN-Seine.

Enfin nous terminerons par l'Impact du PDM sur le prix de l'eau

Comme vous pouvez le constater, notre ordre du jour est particulièrement riche. Aussi, si personne ne souhaite intervenir pour une déclaration préalable, je vous propose d'aborder le premier point."

Aucun membre du comité de bassin souhaitant la parole pour une déclaration préalable, le Président SANTINI passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2009

M. SANTINI déclare :

"Le projet de procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2009 figurait dans le dossier qui a été transmis pour la réunion du 3 décembre 2009.

A ce jour, seule Mme HUCK a demandé que le 5^{ème} paragraphe de son intervention, page 18, soit modifié de la façon suivante :

"Vous comprendrez que lorsqu'après avoir demandé à tous les consommateurs de réduire leur consommation d'eau, en raison de l'importance de l'eau et des changements climatiques, les consommateurs ne comprennent pas que, suite à ces efforts de réduction de consommation d'eau, le "résultat des courses" est une augmentation de la redevance : financièrement ils n'ont aucune réponse positive à leurs efforts".

**Le projet de procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune
autre remarque est adopté à l'unanimité.
(délibération n° CB 09-08)**

2 - De Paris au Havre, la place du fleuve Seine

M. SANTINI indique que l'objet du débat d'aujourd'hui est uniquement la place du fleuve Seine dans le projet d'un Grand Paris et l'impact d'un tel choix sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.

M. GRUMBAC déclare :

"Bonjour,

Comme vous le savez, le Président de la République a lancé une grande consultation qui comprenait deux volets :

- le premier volet posait la question de quelle métropole après Kyoto et donc comment réfléchir sur les mégapoles dans la perspective de l'après Kyoto,*
- le deuxième portait sur le diagnostic prospectif que l'on peut avoir sur la région parisienne et le Grand Paris.*

Ces deux études ont été menées par dix équipes, chacune représentant à peu près quarante à soixante personnes. C'est donc cinq cents personnes qui ont travaillé sur ce sujet pendant pratiquement un an.

Personnellement, j'ai proposé un thème de travail très orienté à partir de la question de la très grande échelle.

La grande échelle est la seule à laquelle on peut régler le problème de l'après Kyoto. D'une façon générale on veut toujours régler les économies d'énergie avec des problématiques liées aux questions de l'habitat ou de la construction. Or, toutes les recherches que nous avons faites prouvent que c'est en combinant quatre paramètres que l'on règle la question :

- la construction,*
- le problème de la mobilité, du déplacement,*
- le problème de l'agriculture,*
- et le problème de l'industrie.*

La deuxième question est très précise : "quelle est la métropole qui articule l'ensemble de l'Europe à l'axe fondamental qui est la mer dans le commerce mondial" : en effet 80 % du commerce mondial des containers passent aujourd'hui par la mer.

Il y a donc un changement logistique puisque toute l'organisation logistique de l'alimentation de la région parisienne était faite à partir de l'Est. Aujourd'hui c'est en se tournant vers la mer que la France participera au grand développement mondial de l'économie. Si on ne s'articule pas sur Le Havre d'un côté et sur Marseille de l'autre, on va perdre une part importante dans le jeu mondial de l'économie et des échanges. A ce titre la phrase de Bonaparte "Paris, Rouen, Le Havre une seule et même ville dont la Seine est la grande rue" a organisé l'ensemble de notre réflexion puisque aujourd'hui si la France ne s'organise pas autour de son développement maritime et autour de son débouché avec Le Havre, elle restera en dehors de toute l'économie mondiale.

En partant de cette phrase nous avons pu trouver une réflexion qui s'organise autour de cette représentation, que vous avez peut-être vu dans la presse, qui est celle de la vallée de la Seine comme le grand axe d'un développement d'une grande métropole qui articule l'économie, le culturel, le symbolique, la force historique de Paris et de sa région avec la question maritime que ce soit le port du Havre ou le port de Rouen.

Bien sur, il ne s'agit pas de construire de Paris au Havre, mais il s'agit bien évidemment de travailler sur plusieurs problématiques :

- *la première est la problématique géopolitique. Les mégapoles sont toutes fluvio-maritimes ou côtières car aujourd'hui effectivement l'économie mondiale s'organise autour de ce grand développement maritime.*

Dans notre réflexion, nous avons été même plus loin en disant que la grande mégapole de la fin du XXI^{ème} siècle serait constituée des trois pôles de Paris, Londres et Rotterdam qui constituent à l'échelle mondiale un énorme pôle d'articulation de l'ensemble de l'Europe continentale.

- *l'autre point de réflexion est d'examiner le grand mouvement des TGV entre Paris, Londres et Rotterdam.*

L'idée qui aujourd'hui circule est qu'un TGV Paris-Le Havre doit passer par Rouen pour desservir également Calais. On aurait donc un TGV Paris-Rouen-Calais qui serait l'ultime ligne qui déplacerait la tension qu'il y a actuellement sur la ligne Paris-Lille-Calais. Cette réflexion renforce aussi la position de Rouen et du Havre sur la question logistique portuaire.

Le grand bassin hydraulique que vous connaissez tous parfaitement est pour moi l'une des grandes entités de réflexion sur l'aménagement de la grande métropole de la fin du XXI^{ème} siècle parce que c'est une entité géographique. Or aujourd'hui toutes les réflexions sur l'aménagement des grands territoires sont en train de retrouver une relation et une identité géographique. La géographie revient aujourd'hui comme l'élément qui permet de rendre lisible le territoire à l'ensemble des habitants qui y habitent.

J'ai même "commis" ce document qui a été soumis à M. BALLADUR dans sa réflexion sur la réforme de l'Etat qui est de dire que les quatre grands fleuves, la Seine, la Loire, le Rhône et la Garonne, sont les quatre grandes entités d'aménagement à partir desquelles on doit réfléchir.

Vous voyez donc que votre institution m'intéresse énormément car elle est la gestionnaire d'un territoire qui pour moi est un territoire de réflexion, d'aménagement, de planification, de développement économique et d'identité. C'est une question que nous nous sommes posée : pourquoi parler de la vallée de la Seine avec cette importance ? Parce que, d'une façon générale, l'observation que nous faisons sur la question de la croissance de la région parisienne avec sa croissance radioconcentrique est que, lorsque l'on habite aux limbes de cette agglomération, on n'a absolument pas le sentiment d'appartenir à un territoire. On appartient au fin fond de la banlieue ou à "l'ailleurs".

Quand on réfléchit sur ce qui peut faire "sens" au niveau d'une mégapole, c'est justement le sentiment d'appartenance à un territoire et je crois que la vallée de la Seine, dans ce contexte, est véritablement l'élément de l'identité de la métropole.

M. JEGO qui a créé cette fantastique association qui est "La Seine en partage" a aussi ce sentiment : nous avons davantage travaillé de " la Défense" au Havre mais tout ceci s'inscrit dans une réflexion à très grande échelle métropolitaine sur la question de l'accès à la mer et de l'identité du territoire de la grande métropole.

Dans son schéma directeur de 1965, Paul DELOUVRIER avait inscrit ce même schéma, qui a mis 45 ans à être ressorti. Il est pour moi un guide et une réflexion inachevée dans le développement d'une grande organisation urbaine autour de la Seine en jouant de l'alternance entre la nature et bien évidemment les intensités urbaines, l'agriculture et les grands paysages.

Ce qui nous a particulièrement intéressé c'est que, lorsque l'on commence à réfléchir sur l'économie générale de la vallée de la Seine, on a un système urbain très particulier avec cette vallée de la Seine, les grandes infrastructures au Nord et au Sud existantes et futures et les développements par rapport aux talwegs et aux grands systèmes perpendiculaires à la Seine.

Cette réflexion sur l'organisation générale de la vallée de la Seine peut, bien sûr, s'exercer à toutes les échelles. L'une d'entre elles, par exemple, est celle des parcs nationaux (parc des boucles de la Seine, parc du Vexin français). Dans le travail que nous avons conduit le parc du Vexin normand serait nouveau. Parce que cette ville qui va s'étendre dans une organisation urbaine est effectivement une ville qui sait articuler l'alternance entre les grands espaces de nature et des espaces construits.

L'hystérie contemporaine c'est la ville dans laquelle il y a de l'intensité urbaine, de la vie, de l'activité avec en même temps un désir d'être à proximité de la nature. Et la structure générale de la vallée de Seine, avec les grandes infrastructures qui passent sur les plateaux, est une véritable occasion de mettre en place un système exceptionnel articulant l'intensité urbaine avec un rapport à la nature et à l'agriculture.

L'agriculture marque l'histoire de la vallée de la Seine car, comme vous le savez, au Moyen-âge les agriculteurs sur les plateaux descendaient leurs produits au bord de la Seine par les talwegs qui d'ailleurs étaient souvent le long des affluents de la Seine et s'installaient sur la Seine des villes qui étaient des lieux de bacs puis des lieux de ponts.

Nous reprenons cette réflexion de la relation entre les plateaux et la vallée comme des axes de développement pour, en tous cas, éviter la pollution des rives de la Seine et respecter les zones d'inondabilité et les zones humides.

Dans un système urbain qui s'organise d'une façon perpendiculaire à la Seine le long des talwegs reliant les grandes infrastructures (TGV, RER, autoroutes qui sont sur les plateaux), il ne faut pas oublier l'urbanisme diffus qui s'est également développé au cours des temps. C'est un peu ce thème de comment concilier le développement industriel et la qualité de la nature qui anime l'ensemble de notre travail.

La pérennité des zones inondables, leur transformation ponctuelle dans un respect des contraintes écologiques et la réflexion de faire de la Seine le grand axe identitaire de l'ensemble de cette métropole constituent pour nous des axes de travail forts.

Par ailleurs, bien évidemment, dans un territoire comme celui de Paris-Rouen-Le Havre, la question des accessibilités et des mobilités est fondamentale et nous disons qu'aucun point à l'intérieur de l'axe la Défense-Le Havre doit être à plus d'une heure de transport.

Le problème est de savoir comment articuler le fleuve, le ferré, le routier, les développements industriels et, bien sûr, le développement de l'habitat et des cultures pour parvenir à régler cette question. Il s'agit d'un des grands thèmes sur lequel nous travaillons, car le grand problème de toutes les métropoles du monde c'est l'accessibilité. La relégation sociale dans les grands ensembles provient souvent d'une accessibilité difficile.

Les problématiques du développement industriel c'est le mouvement du fret et de l'utilisation beaucoup plus intensive du fleuve pour le fret car aujourd'hui, comme vous le savez, la France est très en retard dans cette dimension essentielle aux mouvements des marchandises. En effet seulement 4 à 5 % des marchandises arrivent à Paris par l'eau alors que ce taux est de 60 % dans les autres systèmes fluviaux. Nous avons donc mené une réflexion et, comme vous le savez, les choses avancent très vite puisque deux grandes entités ont déjà été mises en place par l'Etat : d'une part le Président de la République a nommé un ingénieur en chef responsable de la fusion des trois ports (Paris-Rouen-Le Havre) et d'autre part le préfet Duport a été chargé d'une mission sur la création d'une ligne SNCF à grande vitesse (Paris-Rouen-Le Havre).

Cela veut dire que depuis le mois d'avril 2009, date de la grande conférence du Président de la République sur ce sujet, les choses avancent relativement vite. Il y a également un important travail en cours à partir de la Défense qui se retourne vers l'Ouest et qui est un des points d'appui du développement de l'ensemble de la vallée de la Seine articulé avec Rouen et Le Havre.

Cette réflexion sur la mobilité nous amène à beaucoup de considération pour la question du transport fluvial. Comme vous le savez, des transporteurs ont déjà fait de la Seine leur axe logistique de proximité. Les centaines de petits ports, qu'ils soient des ports publics ou des ports privés, situés le long de la Seine font aussi l'objet d'un travail de redéfinition pour pouvoir organiser une véritable logistique de proximité axée sur le fleuve.

L'arrivée du canal Seine-Nord représente un des éléments fondamentaux de la transformation et du basculement logistique et économique vers l'Ouest et le Nord-Ouest. Il va amener à réorganiser l'ensemble du territoire d'Achères qui se situe au débouché du canal Seine-Nord en un vaste port de 550 ha. Sur ce territoire, il existe déjà le RER et la voie 104 qui alimenteront dans l'avenir le grand port d'Achères qui fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion avec le port autonome de Paris.

Le travail s'exerce aussi sur les autoroutes pour en faire de véritables boulevards. Il s'agit aussi de savoir comment on va régler les problèmes à court terme pour créer une identité de territoire afin de le faire partager à l'ensemble des communes.

Une série d'idées se concrétisent dans une grande réflexion conceptuelle, artistique et paysagère par une grande promenade cycliste de Paris au Havre. On est donc en train de voir avec toutes les collectivités la cohérence de la piste cyclable de Paris jusqu'au Havre qui serait doublée par un travail précis pour créer une identité sur l'ensemble de la vallée de la Seine.

Merci. »

M. JEGO déclare :

« Je voulais vous remercier, M. le Président, de nous avoir ouvert, par ce sujet, cette matinée.

Je remercie M. GRUMBACH de sa présentation même si je regrette qu'elle ne concerne que la Seine Aval. Il existe aussi une Seine-amont. Je souhaite que tous vos beaux projets n'aillent pas seulement de Paris au Havre mais également de Troyes au Havre. Cela serait, me semble-t-il, une idée qui permettrait de rassembler le fleuve dans sa cohérence et de lutter contre le "parisianisme" qui quelquefois est un peu exacerbé dans les réflexions.

Il y a une dizaine d'années, avec un certain nombre d'acteurs, nous avons souhaité créer une association, modeste, "la Seine en partage" pour rassembler tous ceux qui aiment et s'intéressent au fleuve, tous les acteurs publics et privés qui avaient compétence sur le fleuve.

Nous voulions d'abord comprendre la réalité des compétences, des responsabilités autour du fleuve et vous êtes ici des spécialistes, dans cette salle. Vous avez pu mesurer combien tout cela était compliqué. Ensuite nous voulions unir ces acteurs, leur permettre de se rencontrer. Nous l'avons encore fait dans un colloque auquel un certain nombre d'entre vous ont participé en début de semaine pour réfléchir sur le fait de savoir où on en était un siècle après les crues de 1910.

Le colloque avait pour objet d'en faire un lieu de travail, de réflexion, de promotion de cet élément de patrimoine, non seulement important, non seulement vital mais d'avenir.

Je crois que nous avons vécu, dans la fin du siècle dernier, sans doute un détournement des opinions qui à force de voir le fleuve ne le voyait plus, qui ne l'utilisait plus comme étant un outil de développement de l'économie et qui, sans doute, l'ont trop méprisé, négligé, pollué. Il y a depuis quelques années, me semble-t-il, et ce que vous venez de nous présenter dans le cadre des projets présidentiels du Grand Paris en est évidemment un exemple très visible et très fort, un retour à la Seine et à son intérêt. Les villes commencent à penser à nouveau leur urbanisme en prenant le fleuve comme un atout.

Puis il y a beaucoup d'efforts, et André SANTINI en est le chantre, qui sont faits par chacun des acteurs pour la qualité, pour le fleuve ressource qui est évidemment un des éléments très importants pour la vie des hommes qui ont la chance d'être le peuple séquenais dont on ne parle jamais et qui pourtant existe mais qui ignore cette réalité. Je vois qu'à l'heure du développement durable, à l'heure de la mondialisation, ce boulevard rêvé par Napoléon est déjà une anticipation à la mondialisation. La réalité économique d'aujourd'hui doit nous amener à réfléchir sur la question logistique et économique : comment faire du fleuve un lien direct avec les grands ports du monde ? Comment notre pays qui a la chance d'être un grand pays maritime peut être aussi un pays fluvial et comment concilier les conflits d'usages entre ceux qui veulent préserver le fleuve comme réserve naturelle de biodiversité, et j'en fais partie, avec ceux qui veulent donner l'accès au fleuve comme outil partagé de loisirs, et j'en fais partie aussi, avec ceux qui veulent préserver la qualité des eaux, et nous en faisons tous partie, avec ceux qui veulent utiliser le fleuve comme vecteur de développement économique et ceux qui veulent maîtriser le fleuve, tâche éminemment difficile des grands lacs à l'heure des modifications climatiques.

Toutes ces questions font que le fleuve revient au cœur des débats et qu'il faut essayer de concilier tous les impératifs, de marier tous ces conflits d'usages.

Je me réjouis que la Seine rentre en scène, qu'elle redevienne un axe non seulement majeur mais un axe de travail, de réflexion afin de sortir d'une logique où trop souvent les maires riverains ont été laissés un peu seul avec leurs kilomètres de berges qui s'effondraient. Il y a là une ambition à relever, il y a peut-être des outils publics de gouvernance à inventer pour faire en sorte que ce bien naturel et précieux, qui a forgé, en particulier la région capitale et qui incite les hommes à s'installer autour de ses rives, que ce bassin auquel nous sommes tous très attachés et qui, comme le montrait Fernand BRAUDEL, fait partie des cinq grands bassins de la France, fasse l'objet d'un grand débat sans qu'on oublie qu'il existe aussi une Seine-amont, je serai là pour vous le rappeler.

Merci d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour et d'ouvrir un débat sur ce bien précieux qui est le fleuve que nous aimons et que nous partageons."

M. BARBAY déclare :

"Concevoir la métropole du XXI^{ème} siècle : n'est-ce pas là continuer de raisonner dans une logique de Pouvoir franco-français au lieu de penser aux dimensions de l'Europe des 27 ? En fait cela ne nous étonne pas vraiment puisque César préférait déjà être le premier dans son village plutôt que le second à Rome.... Mais ce type d'ambition a-t-il un sens pour nos populations ? La réponse est manifestement non.

Ce sont là de faux problèmes qui agitent ceux que l'accaparement de trop de richesses placent à l'abri des questions essentielles ; ils cherchent sans arrêt quel piédestal faire construire pour s'y faire admirer.

Citer BRAUDEL peut faire passer pour ouvert à ses perspectives mais il serait excellent de ne pas faire l'économie de ses analyses pertinentes. Lorsqu'il décrit ce que réalisa la ville centre de l'économie mondiale de son époque, il ne faudrait pas en rêver la répétition aujourd'hui sur l'axe Seine....

« Tous les trafics venant de Terre Ferme ou y aboutissant, toutes les exportations de ses îles du Levant ou des villes de l'Adriatique doivent obligatoirement passer par le port vénitien. Donc Venise a piégé sciemment, à son profit, les économies sujettes, dont l'économie allemande ; elle s'en est nourrie, les empêchant d'agir à leur guise et selon leur propre logique. ».

Croyez-vous que Seine-Métropole rêve de devenir l'accroche de l'Europe à l'Atlantique ? Cela frise le ridicule. Mais à vrai dire nous y sommes habitués puisque de tels propos sont généralement tenus par les Grand Ports Maritimes. J'ai appris, en faisant partie du conseil de développement de Rouen, qu'en fait aujourd'hui on pense intégration des trois ports, et d'ailleurs nous n'y sommes pas opposés puisque depuis 15 ans nous demandons un seul port depuis Rouen jusqu'au Havre-Honfleur.

Dans le cadre du surcreusement du chenal de la Seine destiné à permettre au grand port maritime de Rouen (le GPMP) à revenir aux 27/30 millions de tonnes de fret, nous avons étudié des perspectives fournies par lui-même jusqu'en 2015 et 2025... Aucun secteur, que ce soit à l'import ou à l'export, n'est vraiment porteur de développement des trafics.

On se demande alors sur quoi on se base pour penser ce qui nous est présenté.

Concevoir non plus une métropole en puissance pour le XXI^{ème} siècle située entre « 1984 » et « Le meilleur des Mondes », mais une Vallée de Seine à vivre autrement nous intéresse.

Il y a donc des éléments à retenir des propos tenus par M. GRUMBACH, mais il y en a d'autres qui nous posent problème. Vous faites allusion, dans les documents figurant dans le dossier de ce jour en particulier, à une perspective démographique qui ne nous semble pas correspondre à la réalité. Les projets se basent en effet sur une augmentation de la population, au moins pour les territoires concernés, qui fait l'impasse sur le mouvement réel de notre population.

Notre population est caractérisée aujourd'hui par un accroissement faible qui est lié avant tout à l'allongement de la vie d'un certain nombre de nos catégories "favorisées", c'est-à-dire celle du "baby boom" nourrie biologiquement sans qu'on le sache et donc bien sûr c'est nous qui formons le gros du cheptel.

Il est cependant bien certain que si nous durons plus longtemps cela passera. Or postuler une augmentation de 30 % concernée par la vallée de Seine est déraisonnable. De plus on ne voit pas où l'on prend cette population puisque ce n'est pas à la mode actuellement de faire appel massivement à l'immigration, la seconde solution étant de vider l'ensemble des territoires autour de façon à permettre cette augmentation.

Paradoxalement, M. GRUMBACH, vous citez le SDAU de M. DELOUVRIER de 1965 et vous semblez oublier le fait que, grâce à ce livre "Paris et le désert français", on a fait tout ce que l'on pouvait pour éviter cela. Or, on a l'impression bon an mal an qu'on y retourne.

Aujourd'hui dans notre prétention de faire de la croissance, je suis à la fois d'accord et inquiet lorsque M. GRUMBACH dit "il faut regarder les choses à grande échelle". Je suis tout à fait d'accord sur le fait de prendre en compte une grande échelle et du recul. Cependant, il faut bien voir que cela veut trop souvent dire "centrer les moyens entre quelques mains" pour assurer des économies d'échelles. En fait cela n'a rien de neuf, rien d'innovant car c'est prosaïquement ce que fait la lentille d'eau ou le nénuphar sur son plan d'eau.

Si l'on attire notre attention sur ce fonctionnement, c'est le plus souvent pour nous faire percevoir qu'alors que la moitié de la surface reste à couvrir, il ne reste plus qu'une ultime période pour arriver au terme du processus... C'est une considération intéressante mais hors sujet ici. A partir du même exemple, c'est un autre aspect sur lequel j'attire votre attention. N'est-elle pas magnifique et entreprenante cette petite lentille qui conquiert l'espace libre de la surface de la mare ? En fait elle ne l'est ni plus ni moins que celle qui s'échine sans succès à tenter la même chose inutilement le long de la berge où elle s'étouffe immédiatement. Ainsi en va-t-il de notre cher système capitaliste, dont on ne nous vante que ce qui réussit jusqu'à ce que la mare couverte, il lui faille trouver d'autres surfaces libres à coloniser faute de quoi c'est la crise, l'étouffement d'une partie des lentilles d'eau afin que puisse reprendre mécaniquement, inéluctablement le processus cyclique. Conclusion : sans régulation, le processus s'autodétruit !

C'est aux processus de régulation qu'il faut absolument réfléchir.

Le projet de M. GRUMBACH me semble cependant pessimiste, au moins dans une de ses conclusions où il dit : "à condition qu'une démocratie réelle résolve la contradiction entre le respect de la vie privée des citoyens et l'omniprésence des réseaux..." Je suis d'accord avec lui mais pas optimiste. Il est en effet à craindre que l'omniprésence des réseaux nous mène plutôt vers le monde décrit par ORWELL dans 1984 que vers des lendemains radieux.

Enfin, je ferai suivre à M. GRUMBACH quelques éléments sur le Vaudreuil Val-de-Reuil qui existe toujours.

Vouloir utiliser les talwegs peut s'expliquer sur la partie haute de la Seine mais dans l'exemple cité dans le document du dossier, entre Bolbec et Notre-Dame-de-Gravenchon, c'est déraisonnable car on est obligé de contrôler les ruissellements et les inondations par une cascade de bassin de rétention. Je ne vois donc pas comment on pourrait urbaniser cette zone.

Il faut donc absolument éviter de faire du "parisianisme" mais aller sur le terrain. Il faut en effet se réapproprier le fleuve et que les deux berges vivent ensemble ce qui n'est pas toujours dans les mêmes termes selon qu'on se situe à la source ou si l'on est près de l'estuaire."

M. BARON, concernant la bonne santé du fleuve Seine, est convaincu que la bonne qualité d'un fleuve est le reflet de la qualité de son bassin versant. Or, dans le schéma présenté par M. GRUMBACH, il est très inquiet de ce que M. GRUMBACH a appelé "l'alternance".

A plusieurs reprises les schémas ont montré "un saucissonnage" ou un "mille-feuilles" d'alternances entre des zones naturelles, des zones équipées, des routes... Il craint qu'en fin de compte le reste de nature soit constitué de lambeaux de terre sans communication entre eux (ce qui est gênant pour la biodiversité). Il n'a pas vu non plus où se situaient les trames verte et bleue et il craint que finalement le schéma de M. GRUMBACH conduise à une urbanisation plus ou moins continue, que la nature y perde en qualité et donc que le fleuve y perde aussi en qualité.

Mme GENESTIER déclare :

"On peut s'étonner de l'envoi d'un ordre du jour sur ce sujet sans aucune explication sur ce qui a conduit à ce débat, et les suites de celui-ci !

Le concept de « Seine Métropole » doit être directement associé à une décision politico-économique mégalomane pour en faire un centre mondial des affaires.

Dans le document qui nous a été donné il y a un ratissage impressionnant de concepts porteurs actuels. On a l'impression que l'on veut nous vendre un produit qui nous amènerait à une cité idéale, peut-être pour nous faire oublier la réalité sous-jacente : concentration des entreprises/territoire national, point fort mis sur le développement des échanges sur des longues distances (multiplication des containers internationaux) accélération des moyens d'échanges internationaux par la réalisation de transports conséquents à cet usage, notion de trame verte ou bleue à usage principalement utilitaire...

Derrière l'idée de « Parc Ville Nature de la vallée de la Seine », il y a surtout le développement économique en « intégrant les espaces protégés aux projets de territoire » (et non l'inverse). D'ailleurs que deviennent les autres espaces naturels !

Comment un Parc national régional (PNR) pourrait-il conserver son équilibre écologique si on lui ajoute des villes importantes en son sein ? N'est-ce pas un détournement des PNR ?

On peut développer une agriculture de proximité dès maintenant et sans « Seine Métropole ». L'exemple du projet de F1 à Flins sur l'OIN Seine aval (et bien d'autres exemples) nous a bien refroidit !

L'élaboration des trames verte et bleue devrait se faire avant tout projet et non pas en même temps. Celles-ci doivent permettre le développement des zones humides qui se sont dramatiquement réduites depuis un siècle.

Il y a un grand absent, M. GRUMBACH, dans votre exposé, c'est les habitants et leur qualité de vie.

Enfin vous avez parlé d'identité, mais en Ile-de-France nous avons une identité très claire de notre région."

M. OUZOULIAS s'interroge beaucoup sur cette idée de mégapole : est-ce une idée inscrite pour les siècles à venir, est-ce l'avenir de l'humanité ?

Il note qu'il y a là un problème de fond et demande si c'est vraiment cette solution qu'il faut promouvoir demain. Car une mégapole suppose un désert vert du fait que l'on ne peut pas en même temps de façon rationnelle rééquilibrer le territoire.

On parle aujourd'hui de déséquilibres territoriaux : est-ce que ce qu'on nous propose n'est pas une accentuation, une accélération des déséquilibres territoriaux, ne serait-ce d'ailleurs que dans le domaine des investissements, car ce schéma suppose des investissements très importants ? Pourrait-on maintenir ou accentuer des investissements dans d'autres secteurs ? Cette question mérite d'être posée.

Le second aspect qui l'interroge concerne le développement durable. Il rappelle à ce sujet que les fruits et légumes parcourent 2 000 km avant d'être vendus et donc doit-on continuer à avoir autant de containers ?

Pour développer l'industrie, il faut peut-être cessé de faire venir du monde entier des produits manufacturés.

Il est surpris du fait qu'on voudrait s'inscrire dans une nouvelle logique qu'il partage mais en même temps on s'inscrit dans la logique telle qu'elle existe aujourd'hui : n'y a-t-il pas une contradiction ?

M. MASSÉ estime que le projet présenté par M. GRUMBACH est utopique.

Pour illustrer notamment les propos de M. OUZOULIAS, il indique qu'il y a 2 ans, il se trouvait sur une petite route à 170 km de Paris où il y avait des containers chargés de chêne qui devaient être transportés à Rouen à destination de la Chine avant de revenir en France, au Havre, avec des meubles qui sont vendus moins chers que ceux fabriqués en France.

Il demande si l'on va encore continuer longtemps à exporter des matières premières et à importer des matières finies : c'est en fait ce que prévoit le projet de M. GRUMBACH.

Enfin il demande s'il n'y a pas d'autres projets aussi ambitieux mais plus durables et écologiquement plus viables.

Il observe qu'il faut effectivement réutiliser l'eau mais modérément et intelligemment.

Mme PRETOT en tant que présidente de l'Ambassade de l'Eau, observe que pour les associations qui protègent l'environnement, la ville de Paris vue de loin est petite et en recul.

Or, un projet qui donne de l'espérance, une mégapole parisienne qui va jusqu'à la mer rendra espoir. Le projet sera constructif et elle est certaine qu'avec l'aide du Président de la République et du Ministre chargé de l'écologie, les trames verte et bleue seront respectées.

Elle estime qu'il ne faut pas continuellement renoncer au développement.

Mme HUCK observe :

- qu'on parle beaucoup en ce moment des territoires ruraux : elle demande quelle sera la cohérence de ce projet avec le développement des territoires ruraux ;
- concernant le changement climatique qui affectera sans doute le trafic en Manche, quelle sera l'évolution des ports du Rouen et du Havre si ce trafic régresse.

M. JEGO a le sentiment d'une grande confusion par ce qu'il vient d'entendre par rapport au projet présenté.

Il s'agit d'abord d'une réflexion sur un grand projet qui donne l'occasion de débattre mais pas sur les questions de mondialisation : est-ce que le grand Paris à lui tout seul peut contrarier la logique de la mondialisation ?

Il observe que la mondialisation est un fait, que l'on peut regretter ou dénoncer ou qu'on peut essayer de combattre. Il s'agit d'un changement important qui amène bien des incohérences.

Il a du mal également à comprendre comment du bois qui part de l'Yonne pour la Chine peut revenir en meubles vendus moins chers que ceux fabriqués en France. Cette situation est sans doute due aux salaires chinois qui sont cependant en train d'augmenter et qu'elle se limitera donc dans le temps.

Par ailleurs il note qu'il y a en Ile-de-France, 50 000 personnes qui vivent dans la rue et qu'on se doit de loger. Il faut donc aussi avoir conscience des habitants, de nos exigences, de nos attentes et de nos besoins en matière d'équipement et d'infrastructures.

Il voit également dans la mondialisation, qui arrive à grand pas, une nouvelle naissance du monde. Le nouveau monde se fera sur des technologies nouvelles, fondera sa consommation sur des produits plus respectueux de la nature et reviendra en matière d'achat à une logique de bon sens et de proximité.

Des nouveaux produits seront à inventer plus écologiques qu'il faudra vendre et exporter.

Il rêve donc d'un monde qui ne soit pas celui d'aujourd'hui.

Il n'a pas le sentiment, que l'aménagement raisonné, raisonnable, intelligent et équilibré entre respect de la nature, respect des hommes, respect de l'activité économique qui fait vivre les hommes, accélère la mondialisation. Il nous donne au contraire des atouts de relocalisations d'activité, de vie plus équilibrée des hommes et, si on sait être plus raisonnable, des atouts de préservation de ce patrimoine écologique qu'est la Seine.

Le grand Paris c'est l'idée de dire qu'une région, moteur de notre pays, doit pouvoir donner du travail à ses habitants pour qu'ils y vivent. C'est cette ambition qu'il faut avoir avec un grand Paris écologique, le plus vertueux possible, respectueux des équilibres.

Le grand Paris n'accéléra pas la mondialisation mais peut-être que l'absence de grand Paris pourrait faire que, pour notre région, les impacts de la mondialisation s'accélèrent.

Il remercie les associations de nous alerter sur les excès mais il estime que, si l'on sait trouver les bons usages, on peut aspirer à faire que nos enfants vivent un peu mieux que nous et qu'ils puissent continuer de vivre et de travailler dans nos régions.

C'est le minimum qu'il puisse souhaiter et il ne faudrait pas que certains membres du comité de bassin confondent Seine-métropole et mondialisation.

M. GRUMBACH observe que, lorsque M. HUBERT et M. FRADIN lui ont demandé de présenter son projet au comité de bassin, il était absolument ravi. Par rapport aux 10 équipes qui ont travaillé sur le grand Paris, il est le seul à avoir pris en considération l'échelle du bassin hydrologique. Loin de lui l'idée donc de dire que ce projet allait contre la question de l'eau car il estime qu'en partant du fleuve on se situera dans une innovation en matière d'aménagement avec une répercussion mondiale.

Toutes les critiques formulées sont très intéressantes. Il comprend les inquiétudes de certains membres du comité de bassin et les partage mais le projet n'est pas du tout celui d'un développement économique intense, ni la fin de l'agriculture, ni du rapport fin qui existe entre l'eau et la nature. Il s'agit au contraire d'essayer de le comprendre, de l'intégrer et de ne pas figer les choses comme elles le sont aujourd'hui. Or, tous les calculs économiques qui existent montrent qu'aujourd'hui la région parisienne et le système général de l'ensemble de la vallée de la Seine sont en perte de vitesse d'un point de vue industriel et économique.

Aujourd'hui, le Président de la République a décidé qu'il fallait absolument donner de nouveau un coup d'accélérateur dans le développement intelligent, adossé à toutes les problématiques de développement durable, pour que la France conserve son rôle et Paris une dynamique économique absolument essentielle à la santé générale de la France.

Les problématiques soulevées sur la population feront l'objet de débat, de même que les questions de protection de la nature et d'utilisation de l'eau.

Ce projet n'est donc pas contre la subtilité des associations travaillant sur l'eau mais, au contraire, il essaie d'introduire cette question de l'eau au cœur des débats.

Il note enfin qu'il examine également les problèmes d'assainissement, de l'urbanisme diffus et les problèmes liés aux réseaux d'eau.

Le projet prévoit effectivement des bouleversements qu'il essaiera d'implanter dans le cadre de ce projet qui se doit être d'vertueux. Il entendra toutes les remarques sur la nature et sur l'eau, qui constituent la structure même de son projet.

M. SANTINI remercie M. GRUMBACH d'être venu présenter son projet : ce dialogue avec les membres du comité de bassin sur ce sujet sera poursuivi.

3 - Comparatif des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et des programmes de mesures en Europe

M. SANTINI indique que M. DAVY, correspondant des agences de l'eau à Bruxelles, a accepté de présenter ce point.

M. DAVY remercie tout d'abord M. SANTINI de lui permettre de présenter ce qui se passe en Europe concernant la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

Son exposé comportera trois parties :

- un point général sur la situation des autres pays européens,
- un focus sur quelques pays d'Europe concernant la mise en œuvre des plans de gestion,
- une image européenne de la mise en œuvre de la DCE et plus particulièrement des SDAGE et des PDM.

Concernant l'état des lieux de la consultation du public en 2009 :

- 15 pays ont terminé leur consultation du public dans les délais,
- dans 4 pays (Estonie, Italie, Hongrie, Lettonie) cette consultation est en cours,
- 2 consultations partielles de plans de gestion et de PDM ont été faites en Belgique (1 bassin sur les 4 a été soumis à ce jour à la consultation du public) et en Espagne (1 bassin sur 2),
- les consultations ne sont pas encore commencées au Danemark, en Grèce, à Malte, au Portugal et en Slovénie,
- enfin Chypre va commencer cette consultation en février 2010. Elle se poursuivra jusqu'en septembre 2010.

La commission européenne, une fois que les plans de gestion seront communiqués et que le rapportage du 22 mars sera fait, procédera à un contrôle de conformité des plans de gestion.

Il évoque les principales cibles communiquées par la commission européenne :

- les objectifs environnementaux de l'article 4, corps de la DCE puisque, pour la gestion de l'eau, on est passé d'une obligation de moyens à une obligation de résultats.

Le bon état écologique des eaux doit être atteint à l'horizon 2015. Toutefois il y a la possibilité d'obtenir des exemptions à conditions qu'elles soient justifiées.

La commission européenne portera une attention toute particulière à cette justification des exemptions ;

- la désignation de certaines masses d'eau comme fortement modifiées (MEFM), notamment pour des problèmes hydromorphologie ;
- la classification de l'état écologique et du potentiel ;
- les mesures concernant l'agriculture ;
- les mesures concernant l'hydromorphologie ;
- les mesures concernant la pollution chimique ;
- les mesures concernant l'article 9 (politiques de tarification) ;
- la sécheresse et la rareté de la ressource.

Il note que peu d'informations sont actuellement disponibles sur les plans de gestion et les PDM. Tous les pays en effet travaillent sur ces documents. Il a cependant été aidé par les Hollandais qui ont mis à sa disposition une étude réalisée sur 8 pays dont la France. Cette étude ne concerne cependant pas la totalité des territoires mais un bassin par pays, dont le bassin Seine-Normandie pour la France.

Il observe que cette étude concerne souvent des bassins frontaliers du fait de l'obligation de fournir des données pour le rapport commun. Il constate finalement que cette étude est décevante car elle fournit assez peu de données.

Il présente les données des pays suivants :

L'Autriche :

- le bon état écologique en 2015 pour 36 % des masses d'eau,
- le bon état écologique en 2021 pour 43 % des masses d'eau,
- le bon état écologique en 2027 pour 100 % des masses d'eau,
- 35 % de masses d'eau sont fortement modifiées,

L'Autriche a dépensé 800 millions d'€ sur l'hydromorphologie de 1993-2006 qui constitue un de ses principaux problèmes. La France pour sa part conjugue des problèmes d'hydromorphologie, de pollutions diffuses, de pollutions ponctuelles et quantitatives.

La République Tchèque (le bassin versant de l'Elbe) :

- il n'y a pas de données nationales disponibles,
- le bassin de l'Elbe représente 25 % du territoire,
- 178 masses d'eau et 25 fortement modifiées,

- les données du rapport art 5 montrent que 9 % des masses d'eau sont au bon état, 21 % incertains et 70 % modérés ou mauvais pour les eaux surface,
- les données du rapport art 5 : 7 % bon état, 16 % incertains, 77 % modérés ou mauvais pour les eaux souterraines.

Il s'agit des chiffres de 2004, il n'y a pas de publication pour 2008-2009.

Le Danemark (bassin versant du Gudena et Fjord Randers) :

Ce pays n'a pas encore soumis son plan de gestion à la consultation du public. Les données disponibles sont celles relatives à l'article 3 avec la désignation des autorités compétentes et des bassins :

- le Danemark sera divisé en 7 bassins avec 7 agences de l'environnement
- 2 bassins versants ont fait l'objet d'une étude sans aucune donnée chiffrée.

Les Pays Bas se sont focalisés sur la Meuse :

- 155 masses d'eaux surface, 5 masses d'eaux souterraines
- données rapport art 5 : 0 % bon état écologique, 31 % modérés, 57 % mauvais, 12 % non évalués
- données rapport art 5 sur l'état chimique : 68 % bons, 30 % mauvais, 2 % non évalués
- eaux souterraines : 40 % de bon état écologique et 60 % mauvais
- 58 MEFM ont été identifiées
- sur 155 masses d'eau, 134 reports de délai demandés :
 - 117 pour faisabilité technique
 - 109 pour coûts disproportionnés
 - 29 pour conditions naturelles
- 2 reports de délais sur 5 masses d'eaux souterraines soit 40 %
- coût PDM 2010-2015 : 455 M €
- cout PDM 2016-2027 : 764 M €

L'Espagne (bassin de l'Ebre) :

Il note qu'à ce jour, seul le bassin de l'Ebre a présenté son plan de gestion.

- 5 300 masses d'eau ont été identifiées dont 900 dans l'Ebre
- seulement 50 % des masses d'eau ont fait l'objet d'une évaluation concernant le bon état
- pour 2015 : 71 % de bon état prévu pour l'agence de l'eau Catalane
- manque d'informations, notamment sur les lacs et les réservoirs.

Le Royaume Unis (la Tamise) :

- 60 % de masses d'eau naturelles, 27 % de MEFM - 8 % de masses d'eau artificielles, 5 % non évaluées

- évaluation du bon état en 2005 article 5 : eaux superficielles 8 % de bon état écologique et 65 % de modéré
- données rapport article 5 : 43 : % de bon état chimique
- pour les masses d'eaux souterraines 73 % de bon état quantitatif, 63 % en mauvais état écologique.

Objectifs proposés :

- eaux superficielles : 29 % de bon état en 2015, 63 % en 2021, 93 % en 2027
- eaux souterraines : 22 % de bon état en 2015, 50 % en 2021, 100 % en 2027
- sur le bassin, 67 % des dérogations sont demandées au titre des coûts disproportionnés, 14 % au titre de la faisabilité technique et 19 % au titre des deux critères.

L'Allemagne (bassin de l'Elbe) :

- concernant l'Elbe, 85 % des rivières n'étaient pas en bon état écologique en 2005 (article 5)
- 59 % des eaux souterraines étaient bon état en 2005
- concernant les rivières : 42 % des dérogations demandées pour des raisons de faisabilité technique, 7 % pour coûts disproportionnés et 39 % pour conditions naturelles.

Il tire quelques leçons de ces études de cas :

- peu de données sont publiées
- peu de mises à jour depuis l'article 5
- les interprétations du bon état et des dérogations sont très hétérogènes
- entre 2010 et 2013, avec plus de données, il sera intéressant de multiplier les contacts avec les autres pays, afin de préparer des seconds plans plus homogènes.

Il évoque la vision de Bruxelles sur les plans de gestion et les PDM de la France :

- le bureau des consommateurs européens et le WWF ont une vision plutôt positive des PDM et des plans de gestion français :
 - large consultation du public en temps et en heure
 - objectifs environnementaux relativement ambitieux (au-delà de 50 %)
 - bonne définition des services liés à l'utilisation de l'eau
 - intégration d'outils environnementaux (redevances)
- la commission a une opinion plutôt positive :
 - calendrier suivi
 - objectifs au-delà de 50 %
 - transparence dans la consultation
 - bonne diffusion de l'information
 - bonne définition des services.

La commission reste vigilante sur :

- la justification des dérogations
- la transposition des circulaires/arrêtés.

M. LECUSSAN remercie tout d'abord M. DAVY d'avoir accepté de faire cet exercice, très difficile, quand on observe le manque de données à 15 jours de la date officielle de l'adoption du SDAGE et du PDM pour les différents pays.

Il observe cependant qu'au niveau français, et le bassin Seine-Normandie en particulier, on a été très largement au-delà de ce qu'ont pu faire les autres pays européens. Il souhaite que les engagements qui auront été pris par la France puissent être tenus, qu'ils soient techniques ou financiers.

Il donne rendez-vous en juillet 2015 sachant que la France n'a pas choisi, contrairement aux autres pays européens, la voie de la prudence.

Il demande à M. DAVY s'il pourrait encore être libre en juillet 2010 après le premier rapportage et les premières évaluations de la commission européenne, pour voir comment elle réagit par rapport aux manques des pays européens.

M. YON s'étonne que, sur ce sujet, il n'y ait pas de restitution plus focalisée et plus nourrie des jumelages techniques de l'agence avec certaines régions de Hongrie ou de l'Allemagne.

Sur le point précédent, en tant que représentant du CESR de Champagne-Ardenne (région amont de la Seine), il reconnaît l'intérêt d'organiser un territoire, tel que l'a présenté M. GRUMBACH, sur une grande échelle. C'est effectivement une préoccupation pour le secteur amont qui a quelques craintes de voir se concentrer des efforts pour arriver à un développement durable de Paris seulement jusqu'au "21^{ème} arrondissement".

Il partage tout-à-fait l'analyse faite par M. BARON et la présentation de M. GRUMBACH lui rappelle celles, antérieures, des "coulées vertes" et des villes nouvelles. Il estime que ce sujet doit être mieux appréhendé.

M. PEREIRA-RAMOS précise qu'il faut également prendre en compte dans cet exercice de comparaison des SDAGE et des PDM européens, la taille et les activités des bassins.

Concernant la Bavière avec laquelle le bassin Seine-Normandie entretient des liens techniques, il précise que l'ambition affichée dans leur SDAGE et leur PDM est légèrement restreinte par rapport à celle du bassin Seine-Normandie. La Bavière présente aujourd'hui 20 % des masses d'eau superficielles au bon état écologique et prévoit de doubler ce taux à l'horizon 2015.

Pour leurs eaux souterraines, elle se situe dans une situation favorable puisque le taux de bon état écologique est 68 %, mais n'ambitionne que de gagner 1 % supplémentaire à l'horizon 2015.

En terme de coût, le PDM est évalué à environ 2,5 Md€ pour un bassin de 70 000 km² et 12 millions d'habitants.

Le PDM de la Bavière est plus restrictif que celui de Seine-Normandie sur les mesures agricoles à mettre en place et il ne prend pas non plus dans son chiffrage les mesures de base (mesures réglementaires au titre de la directive nitrates en particulier).

Mme HUCK, concernant la large consultation du public français, rappelle que les consommateurs avaient estimé que celle-ci avait été loin d'être parfaite.

Elle note, concernant le PDM de la France, qu'il intègre des outils environnementaux comme les redevances.

Elle demande s'il serait possible d'avoir une comparaison des prix de l'eau et du montant des redevances payées par les différents pays de la communauté européenne pour savoir qui paye et à travers quels dispositif (y-a-t-il un prix pour les consommateurs de base, y-a-t-il un prix pour l'industriel, y'a-t-il un prix pour l'agriculteur ?).

M. PELTIER, concernant les coûts d'investissement proposés par Seine-Normandie, note que cette évaluation génère une estimation pour le département de la Meuse de 153 M€ pour la durée du programme 2010-2015 soit 2 000 €/habitant pour les 78 000 Meusiens du bassin Seine-Normandie. Les chiffres par habitant représente plus de trois fois la somme actuelle (600 €/habitant).

Il rappelle que le conseil général de la Meuse s'est prononcé favorablement sur le SDAGE du bassin Seine-Normandie avec des réserves notamment sur le coût du PDM entre 2010 et 2015. Le département estime en effet que les coûts sont démesurés par rapport à ses capacités financières. Il devrait en effet doubler son enveloppe financière pour atteindre les objectifs fixés, ce qui n'est pas envisageable.

Enfin il estime que l'atteinte des objectifs du premier PDM ne peut s'envisager sans la mise en place d'un réel fonds de solidarité urbain/rural sur le bassin Seine-Normandie analogue à celui du bassin Rhin-Meuse pouvant se substituer aux aides du conseil général de la Meuse et qui serait doté d'une enveloppe annuelle de 675 000 €.

Mme GENESTIER remercie tout d'abord l'Europe de nous imposer des eaux un peu plus propres.

Elle demande à M. DAVY :

- si les origines des pollutions engendrant ces sommes très importantes, sont citées dans le rapport,
- comment feront les pays européens pour atteindre 100 % du bon état de leurs masses d'eau en 2027,
- si la commission européenne, dans ses objectifs, prévoit des contrôles et des sanctions.

Elle souligne enfin, que les eaux de surface se situent au-dessus des eaux souterraines et donc que si ces dernières sont souffrantes, c'est du fait que les eaux de surface sont encore davantage souffrantes.

M. DAVY :

⇒ à M. LECUSSAN, observe que la France n'a pas été trop optimiste mais qu'elle a interprété la DCE de la bonne manière. Il rappelle que la DCE prévoit un bon état des eaux de 100 % en 2015 et que toutes les masses d'eau qui n'y seraient pas devront faire l'objet d'un diagnostic justifié.

Il observe d'autre part qu'un taux de 30 ou 35 % en 2015 nécessite non seulement une progression au-delà de cette date (2021 à 2027) mais également des réponses aux interrogations de la commission sur des mises en demeure ou aux demandes de fournitures de données.

Le fait que la France ait affiché une ambition assez forte par rapport aux autres pays européens ne devrait donc pas constituer un problème par rapport à la Commission Européenne.

⇒ à Mme HUCK, concernant les redevances en Europe et le prix de l'eau, précise qu'il est très difficile d'avoir sur ce sujet une vision européenne du fait que certains pays ne font pas payer directement l'eau, comme en Irlande où il est relevé des taxes municipales comportant un taux de répercussions des coûts à hauteur de 70 %. Les approches très hétérogènes ne permettent pas ces comparaisons entre les pays et plus encore entre les secteurs d'activité.

⇒ à Mme GENESTIER, précise que les coûts des pollutions sont variables selon les pays. Certains pays en effet investiront beaucoup en matière d'hydromorphologie et d'autres davantage sur la directive eaux résiduaires urbaines (DERU) comme par exemple l'Autriche.

Concernant l'atteinte de toutes les masses d'eau au bon état en 2027, il note que cela ne sera pas le cas pour beaucoup de pays qui atteindront un taux d'environ 90 à 93 %.

Il restera quelques masses d'eau qui ne pourront pas atteindre ce bon état en 2027. Ces cas sont prévus par la directive (article 4 – 5) qui permet de fixer des objectifs environnementaux moins ambitieux que le bon état ou le bon potentiel pour les masses d'eau fortement modifiées.

Enfin, en matière de contrôle, bien évidemment, la commission européenne prévoit des contrôles sur l'ensemble des plans de gestion qui lui seront transmis. Ces plans de gestion seront auscultés et des renseignements complémentaires pourront être demandés aux Etats membres avant des mises en demeure ou des procédures (prévues par article 226 et 228) en Cour de justice. Des amendes ou des astreintes sont prévues dans la mise en œuvre de la directive.

M. FRADIN, à M. PELTIER, précise que l'impact du PDM sur le prix de l'eau sera débattu au point 6.

Il n'a cependant pas aujourd'hui, de réponse précise à apporter au département de la Meuse sur ce point particulier, mais qu'il devra être examiné et éventuellement faire l'objet d'une convention.

4 - Centenaire de la crue 1910

M. SANTINI précise que ce point concerne l'anniversaire de la crue de 1910 et demande à M. HUBERT, Diren Ile-de-France, délégué de bassin Seine-Normandie, de le présenter. Sa présentation sera complétée par M. POPELIN, président des Grands Lacs de Seine.

M. HUBERT précise que ce sujet se justifie en réunion du comité de bassin puisque la prévention des inondations fait partie intégrante de la politique de l'eau. Le comité de bassin se familiarise avec ce sujet qui a été évoqué à plusieurs reprises dans le cadre du SDAGE, dans le cadre de l'élaboration du plan Seine il y a quelques années et, plus récemment, lors de l'évocation de la transposition de la directive inondation.

Si M. FRADIN et lui-même ont souhaité proposer ce point au Président SANTINI, c'est également en raison de l'actualité récente puisqu'en 2010 sera commémorée la crue de 1910 à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire.

Il indique qu'à la fin du XIX^{ème} siècle le Préfet HAUSSMANN a opéré une profonde transformation de la ville de Paris en l'ouvrant et en l'étendant aux communes riveraines. Il était assisté de l'ingénieur BELGRAND et d'une équipe technique qui ont permis l'adduction d'eau et un système d'assainissement modernes dont nous sommes aujourd'hui les héritiers.

L'ingénieur BELGRAND pour transformer Paris avait pris en compte les inondations précédentes de 1658, de 1740 et de 1802.

Il considérait "improbable le retour de ces inondations terribles dont l'histoire de Paris a gardé le souvenir ; non pas (ajoutait-il) que la nature des cours d'eau et des terrains ait changé, mais parce que le sol de Paris ne cesse de s'élever et que, d'autre part, les ponts ont des arches plus larges et ne relevant plus, comme autrefois, le niveau des grandes crues".

M. HUBERT présentera en préalable la nature des cours d'eau et des terrains puis il évoquera les particularités de la crue de 1910, voire quelles pourraient être les conséquences d'une crue similaire aujourd'hui et examinera si le contexte a évolué depuis cette époque.

Le bassin de la Seine avec en périphérie les principaux reliefs (plateau de Langres, Morvan...), est caractérisé par des terrains cristallins perméables en amont. Le reste du bassin est formé de terrains plutôt perméables avec des nappes importantes.

Il précise que les temps de propagation de l'eau qui tombe sur le bassin en Brie jusqu'à Paris est de 2 à 4 jours, sur les sources du Loing de 3 à 5 jours, sur les sources de l'Yonne et de la Seine de 4 à 7 jours, sur le plateau de Langres de 7 à 10 jours, sur la Marne de 7 à 11 jours et sur le bassin de l'Oise de 6 à 8 jours. Il note l'intérêt de ces données qui permettent de s'apercevoir que si chacun des sous-bassins a sa logique propre, l'ensemble du bassin Seine-Normandie peut être affecté par une conjonction exceptionnelle de différents facteurs et c'est ce qui s'est passé en 1910.

A la fin de 1909, on avait observé un épisode pluvieux de septembre-octobre à décembre, avec des précipitations supérieures de 50 % par rapport à la moyenne. Les nappes qui étaient déjà hautes depuis plusieurs années ont donc atteint un niveau particulièrement élevé et ont débordé.

Puis au mois de janvier 1910, il y a eu une succession d'épisodes pluvieux importants, au-dessus de la moyenne, se conjuguant à des périodes de gel et de dégel et liés également au sens dans lequel les précipitations ont touché le bassin.

Les pluies qui se sont accumulées ont connu deux phases :

- une première début janvier qui a provoqué une montée de l'ensemble des cours d'eau,
- et une deuxième, correspondant au pic de la crue fin janvier dû à l'arrivée simultanée dans région parisienne des crues les plus longues à arriver avec les plus rapides du Morvan. A ces épisodes pluvieux s'est ajoutée la fonte des neiges.

Les crues sur le bassin de la Seine sont des crues lentes.

A la veille de la crue de 1910, et même au début du mois de janvier, tous les acteurs publics et tous les habitants de Paris, de la région parisienne et des villes avoisinantes se sentaient protégés par les digues et les travaux qui avaient été réalisés. Personne n'aurait imaginé, début janvier, qu'il puisse y avoir un tel événement.

Cette période n'a pas dû être facile à vivre pour l'ensemble des populations qui habitaient près du fleuve. Les principaux services étaient également touchés même ceux situés en dehors des zones directement concernées par la crue.

Les images, notamment celles de la gare Saint-Lazare, montrent que même loin de la Seine, en dehors des zones de débordement, l'infiltration des eaux favorisée par les chantiers en cours (métro) pouvait aller très loin.

La crue de 1910 n'est pas la plus haute (la plus importante et identifiée date du 16 février 1658) mais elle constitue, malgré cela, la référence parce qu'elle est relativement récente, a marqué un territoire et des populations et qu'elle est particulièrement bien documentée avec des photos, des mesures... Depuis le XX^{ème} siècle d'autres crues ont pu être observées, notamment celle de 1924 et celle de 1955.

Cette crue de référence est également considérée comme une crue centennale définie par rapport à la probabilité qu'elle se produise (la crue centennale a une chance sur 100 de se produire chaque année). La statistique est basée sur l'analyse des phénomènes antérieurs. Il s'agit d'une approche technique et historique mais qui prend un sens politique dans la mesure où elle devient une crue de référence.

L'ingénieur BELGRAND avait finalement basé tous les équipements parisiens sur la crue de référence du XIX^{ème} siècle : il s'est trompé mais n'est pas le seul. La ville de Prague par exemple, où tous les travaux engagés et les dispositifs prévus étaient basés sur une crue centennale, ont tous été dépassés par la crue de 2002.

La notion de crue de référence est donc une notion fragile mais néanmoins importante. Dans la directive inondation il est demandé aux Etats membres de travailler sur trois types de crues : une crue faible (décennale), une crue moyenne (1910 pour la France) et une crue exceptionnelle qui n'est pas encore caractérisée mais qui sera plus importante que la crue de 1910.

Il précise l'impact de la crue de 1910 et celui d'une crue similaire aujourd'hui :

- en 1910 : 200 000 personnes sinistrées en région parisienne (un peu plus au niveau du bassin)
 - un impact économique évalué de 1,5 à 2 Md€
- aujourd'hui l'impact serait environ 10 fois plus important :
 - 1 million d'habitants auraient les pieds dans l'eau dont 500 000 dans les départements du Val de Marne et des Hauts-de-Seine et 3 millions d'habitants sans électricité,
 - un impact financier supérieur à 15 Md€ dans l'état actuel d'urbanisation (estimation étude GLS 1998).

Il précise que l'aggravation de la situation est due :

- à une urbanisation en zones inondables (ZI) depuis 1910 (60 000 ha de ZI en région Ile-de-France. En région centre Ile-de-France 90 % de ces ZI sont urbanisées depuis le début du XX^{ème} siècle notamment en amont et en aval de Paris ;
- le développement des réseaux indispensables à la vie moderne et qui sont particulièrement vulnérables (l'eau potable, l'assainissement, le réseau téléphonique, l'électricité, le gaz, la circulation avec le réseau routier, fluvial, SNCF, RATP, l'Internet, les messageries électroniques) ;
- des risques de pollutions accrues (des implantations industrielles importantes dans le fond des vallées) ;
- un mode de vie qui a beaucoup changé (peu de barques sur les cours d'eau) ;
- dans les foyers, un mode de vie moins rustique (peu de bougies, de lampes à pétrole, moins de chauffage autonome, moins de réserve alimentaire "sèche").

Les populations sont donc aujourd'hui plus vulnérables qu'elles ne l'étaient en 1910.

Il évoque les actions conduites depuis cette période qui pourraient atténuer l'impact d'une crue aussi importante que celle de 1910. Il note qu'il y a deux façons d'agir du fait que le risque inondation résulte de la conjonction d'un aléa (la crue, l'inondation) et d'enjeux (activité économique, vie humaine, logement). On a donc eu tendance tout au long du XIX^{ème} siècle à essayer d'agir sur les deux paramètres, principalement en protégeant les habitations et les logements (en construisant des murs, des digues) et en même temps en "jouant" sur l'aléa en essayant de maîtriser le flot qui arrivait à Paris, notamment en édifiant les grands lacs de Seine. Or ces grands lacs ne couvrent que 17 % du bassin et ne peuvent retenir que 830 M m³ d'eau brute). Une crue comme celle de 1910 représente 2,4 Mds m³ d'eau.

Par ailleurs l'Entente Oise-Aisne a mené des actions plus récentes sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne.

Pendant ce même temps, le territoire s'est modifié du fait en particulier des constructions en zone inondable, de la transformation de l'agriculture, la suppression des haies, le remembrement, le drainage ou la suppression des zones humides.

L'évolution du climat pourrait provoquer des précipitations d'une autre nature.

Les populations sont donc plus fortement exposées aux crues.

De grandes infrastructures ont également été créées : certains fleuves ont été mis à grand gabarit (la Seine dans sa traversée de la Bassée) accélérant le flot mais faisant perdre également à la plaine de la Bassée son rôle d'atténuateur de crues. Les délais évoqués précédemment pour permettre aux flots d'aller des sources de la Seine à Paris sont en partie liés à ce phénomène "tampon" que joue la Bassée. Toutes ces modifications font qu'aujourd'hui, malgré un siècle d'efforts pour atténuer les effets d'une crue similaire à celle de 1910, nous ne sommes pas certains d'avoir progressé sur ce terrain.

Il précise les fondements d'une politique de prévention des crues plus globale et plus efficace :

- il est d'abord important d'intervenir à la bonne échelle. En 1910 on avait protégé Paris mais sans intégrer la dynamique du bassin ;
- avoir une approche globale,
- admettre qu'on ne lutte pas contre les inondations. Les crues et les inondations sont en effet des phénomènes naturels et nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes.

Il faut donc se situer plutôt dans une logique d'adaptation à la crue, à savoir :

- ⇒ connaître la crue,
- ⇒ ne pas aggraver le phénomène de crue et d'inondation,
- ⇒ ne pas exposer les populations.

En conclusion il ne faut pas lutter contre les inondations mais contre les conséquences d'une crue majeure avec quatre types d'actions qui doivent intervenir en synergie :

↳ la prévention et la réduction de la vulnérabilité :

- informer les populations par les documents départementaux des risques majeurs et par des atlas de zones inondables,
- aménager le territoire en se basant sur le SDAGE, les règles d'urbanisme ou les plans de préventions des risques inondations.

↳ la préparation à la crise :

- avec le plan "ORSEC",
- anticiper les conséquences et les dommages et permettre à l'économie à redémarrer très rapidement ;

↳ les prévisions et alertes de la responsabilité de la DIREN (SPC):

- mieux connaître les phénomènes et les prévoir suffisamment à l'avance pour permettre à tous les opérateurs publics et privés de s'organiser ;

↳ la protection :

- agir sur les ouvrages et si possible restaurer des champs naturels d'expansion des crues.

Tout le fondement de ces actions se retrouve en fait à différents niveaux, à la fois dans la directive inondation qui engage les Etats membres à bâtir des plans cohérents à bonne échelle, également dans les plans "grands fleuves" (le plan Seine) et dans l'action que mènent ou mèneront les EPTB à une échelle plus locale de sous sous-bassin avec des plans d'actions et de prévention des inondations.

Pour terminer il rappelle la phrase de BELGRAND pour faire en sorte qu'aujourd'hui on ne se trouve pas dans la même situation que nos prédécesseurs en ayant le sentiment d'avoir fait tout le nécessaire pour être totalement préservé des inondations à venir.

M. POPELIN déclare :

"Cela peut être incongru de célébrer l'anniversaire d'une crue qui a été en fait une catastrophe. Mais au-delà de l'intérêt historique patrimonial que peut avoir cette commémoration, je crois que c'est l'occasion d'accentuer ce phénomène de sensibilisation à la possibilité, à la certitude qu'une crue type 1910 voire plus importante (comme on l'a vu avec les récentes catastrophes en Europe) se reproduira en agglomération parisienne et dans tout le bassin. La crue de 1910, en effet, ne concernait pas seulement Paris mais également la banlieue, voire toute la France.

C'est vrai qu'aujourd'hui, les pouvoirs publics, les grands services publics et les grandes entreprises ont déjà fait un certain nombre d'actions, ont déjà anticipé une nouvelle catastrophe, même si les travaux restent à conforter. Mais tout ce qui est le tissu économique intermédiaire et les particuliers en est encore au stade de la culture de la préparation à un événement de ce type.

Dans ce contexte, les Grands Lacs de Seine est une structure héritée de l'histoire puisque après la grande crue de 1910, s'est posée la question au niveau de l'Etat de savoir ce qui pouvait être fait.

La pique de rappel de la crue de 1924 a amené à ce que de nouveau on se pose la même question. Un autre événement qui finalement a été déterminant pour la réalisation des Grands Lacs de Seine est la sécheresse de 1921 parce que finalement toutes les réflexions sur les grands ouvrages menées par le département de la Seine l'ont été avec un double objectif : celui d'écarter les crues mais également de soutenir les étiages.

Le département de la Seine s'est préoccupé de ces aménagements et c'est la raison pour laquelle ces Grands Lacs de Seine, anachronisme lié à l'histoire, n'est qu'une entente interdépartementale regroupant Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val de Marne. Il faudra donc faire évoluer cette structure dans les années à venir pour se préparer convenablement à ce type d'événement.

Nous avons donc la gestion de quatre barrages-réservoirs situés sur l'Yonne, la Seine, la Marne et l'Aube, réalisés tout au long de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, permettant de stocker 830 Mm³ d'eau, avec une mission de soutien d'étiages garantissant ainsi la ressource en eau pour tous les territoires qui se situent à l'aval des ouvrages.

Concernant les crues, les Grands Lacs de Seine ne contrôlent que 17 % du bassin versant. On ne peut donc pas imaginer que les Grands Lacs de Seine représentent une protection totale contre les débordements d'une grande crue.

Par ailleurs on estime aujourd'hui qu'on serait capable, sur une crue type 1910, d'abaisser la ligne d'eau de 70 cm au pont d'Austerlitz à Paris.

Alors vous me direz que 70 cm par rapport à une hauteur d'eau de 8,62 m sont dérisoires. Cette observation est à tempérer quant on sait que les ennuis commencent réellement à 6 m. A ce moment là, les 70 cm ne sont pas si négligeables quand on sait également qu'à partir de 6 m / 6,20 l'ampleur des dégâts et du coût économique croit de manière exponentielle.

Effectivement, comme Louis HUBERT l'a dit, en 1910, il s'est écoulé 6 milliards de m³ dont 2,4 milliards m³ sont passés au-dessus du niveau des berges, un peu moins au-dessus du niveau des protections existantes et nous disposons seulement de 830 Mm³. Encore une fois il faut bien mesurer l'effet atténuateur et le gain que cela peut représenter en cas de retour d'un événement de ce type.

Je voudrais terminer sur ce que sont les enjeux qui se posent aujourd'hui aux Grands Lacs de Seine :

- notre premier enjeu est d'assurer la pérennité des ouvrages qui existent. Ces ouvrages doivent fonctionner en toute sérénité. Or ils sont vieillissants (Pannecière a été mis en eau après la deuxième guerre mondiale). Le budget d'investissement de l'Entente est de 4 à 5 M€/an et ce maintien en bon état représentera à moyen terme de l'ordre de 40 M€ de travaux à réaliser et à plus long terme 70 M€ ;*
- le deuxième enjeu est de poursuivre l'aménagement des ouvrages. Nous travaillons dans cet objectif sur le projet d'aménagement de la Bassée, consistant à redonner une capacité de zone d'expansion des crues sur un territoire stratégique puisqu'il se situe à la confluence de la Seine avec l'Yonne. Nous aurons donc un débat public qui devrait se dérouler au 2^{ème} trimestre 2011 ;*
- explorer des champs nouveaux de réduction de la vulnérabilité.*
- préserver, restaurer et améliorer la ressource.*

Bref, tous ces points sont de la compétence d'un établissement public territorial de bassin (EPTB). C'est la raison pour laquelle, tout en respectant bien le territoire tel qu'il existe et les modes de gouvernances tels qu'ils sont imaginés aujourd'hui et sans minorer le rôle de la proximité locale, nous engageons un chantier sur la gouvernance en lien avec l'agence et la DIREN.

Un dernier mot : les directives (la directive eau, la directive inondation qui va être transposée en droit français dans le cadre du Grenelle 2) vont conférer aux collectivités locales et aux différents acteurs de nouvelles obligations. A un moment donné je pense qu'il serait opportun que le législateur se préoccupe d'assurer à ces organismes, dont il encourage la création et qui auront leur rôle à jouer aux côtés des collectivités locales pour être maîtres d'ouvrage, des aménageurs ou des prestataires de service, des modalités de financements qui fassent que tous ces beaux projets que nous avons en commun, pour nous protéger des crues et pour améliorer le système sur l'ensemble de notre bassin, puissent être faits avec les financements suffisants."

M. JUILLET observe que les deux présentations qui viennent d'être faites (le Grand Paris et les barrages-réservoirs) l'inquiètent, car l'amont devra être inondé pour protéger Paris qui continuera à se développer.

Il estime que dans le projet du Grand Paris il aurait pu être prévu de « déconstruire » si on avait vraiment voulu remettre en état des zones d'expansion des crues.

Il observe que les barrages-réservoirs servent aujourd'hui davantage aux périodes d'étiage ou pour l'écrêtement de quelques crues que pour des crues exceptionnelles.

Il souhaite une approche globale du sujet en travaillant avec l'amont du bassin et pas seulement lui faire payer les aménagements.

M. SARTEAU note le très grand intérêt des exposés qui représentent bien le niveau des risques que l'on ne connaît pas encore.

Cet exposé génère cependant des questions :

- qu'en sera-t-il d'abord des zones inondables ? Certaines collectivités en effet souhaitent encore construire en zone inondable. Au plan réglementaire il faut donc qu'il n'y ait plus aucune dérogation.
- par rapport à la zone de la Bassée, il observe qu'avec le canal à grand gabarit envisagé, on réduit considérablement la zone d'expansion des crues de la Seine. Or ce projet existe toujours.

M. COLLIN note l'intérêt des propos de M. HUBERT et de M. POPELIN mais demande s'ils ne sont pas contradictoires avec l'opération d'intérêt national Orly-Rungis en amont qui a été menée sans aucun débat d'opportunité, ni concertation, ni partenariat.

M. DUBUS souhaite une modification des règlements d'eau suite au changement climatique et donc de débattre de ce sujet par exemple au sein de la COMINA.

Il observe qu'actuellement il n'y a plus d'eau dans la Seine en amont.

M. YON rappelle la position unanime du CESR de Champagne-Ardenne qui, à la veille du VI^{ème} programme, avait fait réduire de 90 % la ligne programme dédiée aux ouvrages structurants : c'est dire si les régions en amont sont attentives à l'exercice de la solidarité mais de manière intelligente.

La nature des différents projets a évolué, dont acte, mais dans le fonctionnement il a été évoqué l'impact financier sur les collectivités. Il rappelle qu'actuellement ces collectivités financent les travaux sans qu'il y ait la moindre concertation. La solidarité doit s'exercer mais dans d'autres conditions après avoir pris en compte l'ensemble de l'écosystème.

Enfin il demande que les PPRI soient mis en place.

M. BARBAY, faisant partie de l'expérimentation du décret érosion pour Seine aval, est très sensible au ruissellement et donc à l'aspect érosion.

Il demande quel est l'impact du ruissellement des eaux non infiltrées sur les inondations à cette grande échelle.

M. HUBERT observe qu'il est nécessaire d'avoir une approche de bassin pour jouer sur les solidarités amont-aval. Les grands lacs protègent d'abord l'amont avant de protéger l'aval : c'est une évidence qu'il faut rappeler.

Il ne faut pas mettre en rivalité les territoires mais il ne faudrait pas que la construction de ces grands lacs soit un droit à construire à l'aval.

Concernant les règles d'urbanisme, il constate qu'on a effectivement beaucoup construit en zones inondables. Faut-il seulement par des règlements interdire les constructions ou déconstruire là où l'on a construit ? Il observe que le règlement d'urbanisme permet de limiter la construction et de l'adapter aux risques inondation.

Il estime pour sa part qu'il n'y aurait rien de pire qu'un règlement qui interdise strictement et de façon univoque la construction en zone inondable compte tenu de la complexité du problème.

Sur l'opération Orly-Rungis - Seine amont évoquée par M. COLLIN, il précise qu'il s'agit d'une opération internationale avec un conseil d'administration où les élus sont majoritaires, assurant ainsi une concertation. La question de l'inondation est au cœur de la problématique, le territoire sera reconstruit en intégrant cette question qui ne l'avait pas été dans le passé.

En réponse à M. BARBAY, il précise que la nouvelle approche en matière de prévention des inondations est maintenant globale et intègre tous les problèmes et notamment celui du ruissellement.

Enfin sur la question de M. DUBUS sur la gestion des étiages et des crues, il indique qu'on doit de plus en plus communiquer sur ces sujets du fait qu'on peut être amené à parler de crues alors qu'on est encore en situation d'étiage. C'est pour cette raison qu'il a beaucoup insisté sur le fait que les grandes crues résultent d'un certain nombre de facteurs qui le plus souvent sont déconnectés.

M. POPELIN rappelle ses propos : la situation institutionnelle présente est un héritage de l'histoire et représente aujourd'hui un anachronisme. De la même manière, considérer que l'objet de ces ouvrages est d'inonder l'amont pour protéger Paris est une vision tout aussi anachronique. Comme l'a rappelé Louis HUBERT, une ville comme Troyes ou Saint-Dizier est protégée par ces ouvrages.

Pour sa part, en tant qu'élu du département de Seine-Saint-Denis, le fait de proposer de nouvelles modalités de gouvernance et une réflexion collective sur les ressources financières à trouver lui semble essentiel. Il observe que, de toutes les manières, la transposition des différentes réglementations actuellement en cours induira pour les collectivités locales des obligations nouvelles qu'elles pourront choisir d'assumer seules. Il estime cependant que, si ces obligations sont centralisées, elles coûteront moins chères à financer.

Il observe enfin que les étiages tardifs sont de plus en plus fréquents, en particulier sur le bassin de la Marne. L'Entente applique les règlements d'eau qui sont modifiés à la marge pour l'instant, du fait qu'elle dispose de tranches de réserve qui lui permettent de faire face aux étiages tardifs. De la même manière qu'il y a des sous-remplissages à hauteur de 50 Mm³ qui permettent de prévoir un épisode de crue tardif.

Enfin concernant la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent évoquée par M. SARTEAU, il précise que l'Entente s'est attachée à faire valoir que l'impact d'un tel projet sur le territoire devait être neutre.

La mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent se fera en suivant d'autres modalités que pour le précédent tronçon : c'est ce à quoi travaillent l'Entente et les Voies Navigables de France (VNF). Ces deux structures se sont mises d'accord pour assurer une concomitance des calendriers pour que tous les problèmes soient examinés au sein de deux débats publics en même temps.

Quant au projet Orly–Rungis - Seine amont, il précise que les Grands lacs de Seine ont été consultés pour apporter leur expertise sur cette problématique de la réduction de la vulnérabilité.

M. SANTINI remercie M. HUBERT et M. POPELIN de leur exposé.

5 - Restitution du conseil scientifique relative à l'évolution de la demande de recherche en relation avec le programme Piren-Seine

M. CHEVASSUS-AU-LOUIS restitue l'évaluation du programme Piren-Seine.

Il rappelle en préalable la signification de Piren (Programme Interdisciplinaire de Recherche en Environnement). Le premier PIREN a été créé en 1978 à l'initiative du CNRS.

Au milieu des années 1980, le CNRS a proposé la création de plusieurs Piren grands fleuves sur le Rhône ou la Garonne et, en 1989, a été créé le Piren Seine. Il ne s'agit pas uniquement d'une activité du CNRS mais d'un regroupement d'une dizaine d'organismes de recherche (le CNRS, les universités, les grandes écoles, le CEMAGREF, l'INRA, le BRGM...) constituant un collectif de recherche assez important. C'est ce Piren qui a duré le plus longtemps.

Comme son nom l'indique, sa volonté était très interdisciplinaire en souhaitant considérer le système « Seine » non seulement sous l'angle physico-chimique mais également sous l'angle de son fonctionnement biologique et socio économique.

Par ailleurs il observe que, dès l'origine, il y a eu une volonté de liaison avec les gestionnaires de l'eau à travers la création d'un comité de coordination présidé au départ par M. SANTINI puis par M. SAGLIO avec une triple mission :

- définir des priorités de recherche en amont,
- dialoguer avec les utilisateurs,
- restituer les résultats en aval.

Le budget (hors salaires permanents) a été d'environ 1 M €/an avec un soutien de l'agence d'environ 30 % des autres financements.

Il note qu'au départ le programme s'est concentré sur quelques questions précises comme :

- l'impact des émissions de l'agglomération parisienne sur le dimensionnement d'Achères,
- le devenir des lâchures de barrage,
- les effets des rejets d'eaux pluviales.

Peu à peu les modèles se développant, le Piren-Seine a pu prendre en compte :

- le fleuve et les zones humides,
- les pollutions diffuses,
- les phénomènes de rémanence des polluants,
- la gestion du milieu.

En ce qui concerne l'évolution proprement dite du Piren-Seine, il précise que le conseil scientifique a reçu la saisine du président du comité de bassin au printemps 2006.

En juin 2006, le conseil scientifique a mis en place un groupe de travail dont l'animateur et le rapporteur était le vice-président de conseil scientifique (M. SEBILLOTTE), composé en outre de 4 autres membres et de Mme DECKER pour l'agence.

Le groupe de travail a défini une grille d'analyse et a auditionné les directeurs du Piren. Il a travaillé pendant environ 2 ans en organisant 7 réunions et, en 2008, le rapport a été présenté pour la première fois au conseil scientifique. En novembre 2008 il a été organisé une audition contradictoire (en fait très consensuelle) avec les différents directeurs du Piren pour recueillir leur avis sur ce rapport.

En juin ce rapport a été approuvé et transmis au président du comité de bassin en 2009.

Il évoque les matériaux dont le conseil scientifique a pu bénéficier :

- 12 auditions de personnalités soit en réunion plénières du conseil scientifique ou par des membres du groupe,
- des rapports annuels du programme de 1998 à 2006,
- une trentaine de documents écrits et de rapport du Piren,
- le rapport d'évaluation scientifique du programme,
- des participations à différentes réunions organisées par le Piren.

Il précise que le groupe a cependant privilégié l'analyse des documents écrits.

Il indique la démarche retenue pour cette évaluation. Dans une relation entre un collectif de recherche et la société on a souvent tendance à regarder la qualité de la recherche en tant que telle. Or, dans la présente démarche, le groupe a estimé que ce n'était pas cela l'important mais qu'il fallait plutôt regarder les étapes en amont sur la façon dont se fait la prise en compte de la diversité des attentes des différents collectifs de la société ; comment à partir de toutes ces expressions on construit des questions de recherche ; comment on mobilise éventuellement les compétences nécessaires pour répondre à ces questions ; est-ce qu'on associe effectivement dans la réalisation proprement dite de la recherche, des partenaires extérieurs ? Puis dans la phase de restitution a-t-on vraiment le souci de produire des solutions considérées comme appropriées et surtout d'accompagner cette appropriation par l'ensemble des gens qui avait des questions ?

Il a donc été acté le point de dire que, pour la qualité de la recherche proprement dite, le conseil scientifique n'était pas pertinent pour évaluer le programme mais qu'il fallait qu'il se concentre sur l'amont et l'aval et surtout qu'il anticipe suffisamment le fait qu'il aura in fine à fournir des produits opérationnels dès le début de l'activité de recherche.

La grille d'analyse comporte donc une quarantaine de questions. Un document de 3 pages figure dans le dossier préparé pour cette réunion et le rapport complet qui fait environ 50 pages est disponible à l'agence.

Il évoque les résultats de cette évaluation :

- des points forts.

Un travail scientifique de grande qualité, reconnu au niveau international avec un rôle dans l'établissement des points « zero » de l'état initial du bassin avec un certain nombre de logiciels et de simulations pour effectivement calibrer les impacts éventuels de telle ou telle mesure d'adaptation avec en outre un réel effort de valorisation et de communication. Le bilan est donc tout-à-fait positif.

- les points à améliorer.
 - une attention insuffisante à la prise en compte de la diversité des attentes et à la construction des questions de recherche,
 - une faible implication des partenaires dans les opérations de recherche,
 - une restitution « artisanale », souvent liée à des relations directes entre chercheurs et utilisateurs « motivés »,
 - une surestimation (de part et d'autre ?) du rôle d'interface du comité de coordination.

Les propositions du conseil scientifique pour améliorer la situation sont les suivantes :

- mettre en place une cellule de coordination « mixte » (un utilisateur et un chercheur) pour :
 - collecter les demandes des gestionnaires et de la puissance publique, mais aussi du public citoyen (analyse des consultations du SDAGE),
 - s'assurer de la problématisation des nouvelles questions, en réunissant les personnes concernées du côté des utilisateurs et des chercheurs,
 - examiner si des travaux scientifiques existants sont susceptibles de répondre à certaines questions,
 - veiller à la valorisation des résultats en incitant les différentes structures, en particulier les utilisateurs, à organiser les transferts nécessaires,
 - tester l'opérationnalité des résultats sur des opérations en vraie grandeur ;
- mettre en place un contrat quadriennal formel entre l'ensemble des partenaires ;
- renforcer les travaux sur la gouvernance de l'eau aux différentes échelles :
 - état des lieux des acteurs,
 - bases de données sur les pratiques et les pressions,
 - évolution du rôle de l'agence.
- développer les travaux de prospective.
- motiver les gestionnaires pour mieux utiliser ce potentiel scientifique exceptionnel.

M. SANTINI indique qu'il est très attaché au Piren-Seine car, avec 1 M €, il est capable de réaliser des programmes très intéressants, très pertinents et de grande qualité. Il a été créé un modèle de réflexion qu'on commence aujourd'hui à copier sur d'autres fleuves en France et à l'étranger.

Il demande à M. CHEVASSUS-au-LOUIS de transmettre ses compliments au Piren-Seine.

M. BARBAY remercie d'abord le Piren d'avoir édité des brochures grand public remarquables tant pour le contenu que sur la qualité de lecture.

Il observe qu'il existe l'équivalent du Piren-Seine sur la partie aval avec le GIP, toutefois moins grand public.

Les interrogations de M. CHEVASSUS-au-LOUIS sur ce qu'attendent les diverses parties se retrouvent également au niveau du GIP Seine Aval et de l'Ineris, et ce n'est donc pas la peine qu'on imagine ce qui finalement fonctionne.

M. ZAMORANO est particulièrement attentif à la recherche appliquée. Il s'est donc procuré les rapports de M. SEBILLOTE et note leur intérêt.

Il souhaite cependant que ce rapport d'évaluation ne tombe pas à son tour dans les RANA (Recherche Appliquée, Non Appliquée mentionnés par l'auteur). Il estime que ce principe pourrait être appliqué à d'autres sujets.

Il remercie cependant l'agence d'avoir publié les cahiers thématiques, fort pertinents et utiles.

Il note que par rapport aux évaluations quelques grandes observations peuvent être faites (en regard des préoccupations et attentes se discutant dans d'autres instances) sur des tensions qui peuvent s'exprimer entre points de vue de stratégie scientifique (intérêt majeur de pouvoir apprécier et comparer à différentes échelles les valeurs des contributions) mais également du point de vue économique libérale (concurrence pour les moyens plus qu'une émulation scientifique, horizons de gestion très proches : puissants instruments de gestion bureaucratique) et même politique.

Ce troisième point, qui peut être mis en exergue, est celui des procédures démocratiques et donc la nécessité de rendre compte objectivement, d'une façon synthétique et plurielle les résultats pour ouvrir des débats au sens large. L'évaluation, comme on le sait, est un processus de construction sociale, toujours imparfaite et qui évolue en permanence.

Il demande effectivement quelle serait, pour les membres du comité de bassin et les représentants des associations de défense de la nature, une culture scientifique et technique partagée, élaborée et préparée. Il y a en effet nécessité de recréer une sorte de contrat démocratique entre les citoyens et le développement scientifique pour former des citoyens aptes à débattre des choix cruciaux, faire des « choix éclairés ».

Il note que la dernière réunion du Piren-Seine (séminaire du 5 novembre 2009) a abordé dans ses conclusions la nécessité de travailler fortement la prospective urbaine, la prospective agricole, et donc une écologie territoriale.

Il demande, sur la base du bilan de 20 ans du programme, de fournir aux membres du comité de bassin et en particulier à certains secteurs sociaux présents dans le comité de bassin une sorte de mise à plat de ces éléments pour que les membres du comité de bassin puissent participer plus correctement à la décision des choix scientifiques et techniques.

Il note par ailleurs l'intérêt d'une cellule de coordination organismes partenaires et scientifiques (proposé par le rapport) nécessaire et importante mais peut-être insuffisante (de même pour la création et suivi des observatoires), Création de forums ?

Il estime à ce sujet qu'il faudrait trouver une « passerelle » entre la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P) et ses groupes thématiques, et le suivi du programme Piren-Seine, la cellule de coordination avec son volet formation-information-outillage.

M. SANTINI note l'intérêt des observations de M. ZAMORANO et précise qu'il était lui-même intervenu en son temps pour que les travaux du Piren-Seine fassent l'objet d'une publication « grand public ».

6 - Impact du programme de mesures sur le prix de l'eau

M. FRADIN rappelle que le débat en réunion du comité de bassin est difficile car les membres sont nombreux. Les points abordés aujourd'hui peuvent également être abordés au sein de la C3P ou des groupes en tant que de besoin.

Il rappelle que, lors de sa réunion précédente, le comité de bassin a voté le SDAGE et le PDM. Au sein des groupes thématiques et de la C3P, la question du financement de ce programme a été abordée et débattue.

La note sur ce point adressée aux membres du comité de bassin se veut la plus simple possible et pédagogique sur une question toujours assez difficile et qui donne lieu à débat et surtout à expression de beaucoup d'inexactitudes. La composition du prix de l'eau n'est pas simple et il a essayé, au travers de cette note et strictement dans le cadre du bassin Seine-Normandie, d'évoquer l'impact du PDM sur le prix de l'eau.

La note rappelle tout d'abord, de façon très simple, quel est le prix de l'eau en moyenne sur le bassin Seine-Normandie et surtout comment il est composé. Le diagramme rappelle que 78 % environ du prix de l'eau sont liés aux investissements et aux services publics de l'eau et que 22 % représentent les taxes et impôts dont 16 % représentent les redevances versées à l'agence.

Il rappelle que le PDM à l'origine était évalué à 20 Mds€ pour que toutes les masses d'eau atteignent le bon état en 2015 et il a été ramené à 9 Mds€. Il s'agit en fait de l'ensemble des financements nécessaires pour atteindre les objectifs de bon état que le comité de bassin a fixés. Cette somme de 9 Mds€ n'est pas entièrement financée par le prix de l'eau, seuls 5,4 Mds€ seront effectivement répercutés sur le prix de l'eau.

Il rappelle que, dans le PDM adopté par le comité de bassin, une partie importante de ces mesures est liée à la mise aux normes des ouvrages d'assainissement qui se répercutent effectivement sur le prix de l'eau.

Il note que les travaux relatifs à la protection de la ressource, aux bassins d'alimentation des captages, au traitement des pollutions diffuses et au traitement des pollutions industrielles bénéficieront de financements mixtes (Etat, collectivités, usagers) : c'est la raison pour laquelle 5,4 Mds€ se répercutent sur le prix de l'eau.

L'étude que l'agence a conduite, qui se fonde sur un certain nombre d'hypothèses, notamment des hypothèses qui touchent aux stratégies des collectivités en la matière, montrent les variations du prix de l'eau au niveau du bassin naviguant entre 1 et 6 €.

Cette étude indique qu'en moyenne cet impact serait de 11 à 20 % sur 6 ans. Cela veut dire que, selon les hypothèses qui seront prises, il sera constaté une augmentation de cet ordre de grandeur.

Cette étude rappelle également que depuis 1999 le prix de l'eau n'a pas vraiment augmenté (2,5 % depuis 1999 et pas d'augmentation depuis 2005), ce qui relativise le discours récurrent sur l'inflation du prix de l'eau.

Dans les années à venir, deux périodes se succéderont :

- fin du programme de l'agence 2009-2012. Il rappelle que le comité de bassin, lors de son avis conforme au IX^{ème} programme, avait voté trois augmentations de redevances dont la dernière au titre de l'année 2011. La mise en œuvre du programme n'a nécessité aucune autre augmentation. L'augmentation qui est aujourd'hui à venir en 2011 est incluse dans l'augmentation prévue du prix de l'eau ;
- entre 2012 et 2015 un X^{ème} programme sera mis en place. L'agence remettra donc en chantier au sein du comité de bassin le débat sur les investissements nécessaires qui restent à faire et le calcul du niveau des redevances.

Les opérations qui sont en dehors des 5,4 Mds€ toucheront essentiellement au traitement de la pollution diffuse et au traitement des pollutions agricoles. Les financements proviendront essentiellement des budgets européens et de l'Etat. Les financements pour le traitement des eaux pluviales et de la ressource en eau proviendront du budget général des collectivités et des usagers eux-mêmes.

Il souhaite que la note figurant au dossier du comité de bassin pour la réunion de ce jour éclaire de façon aussi simple que possible l'impact précis de ce PDM sur le prix de l'eau.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 h 30

Prochaine réunion du Comité de bassin le jeudi 1^{er} juillet 2010

